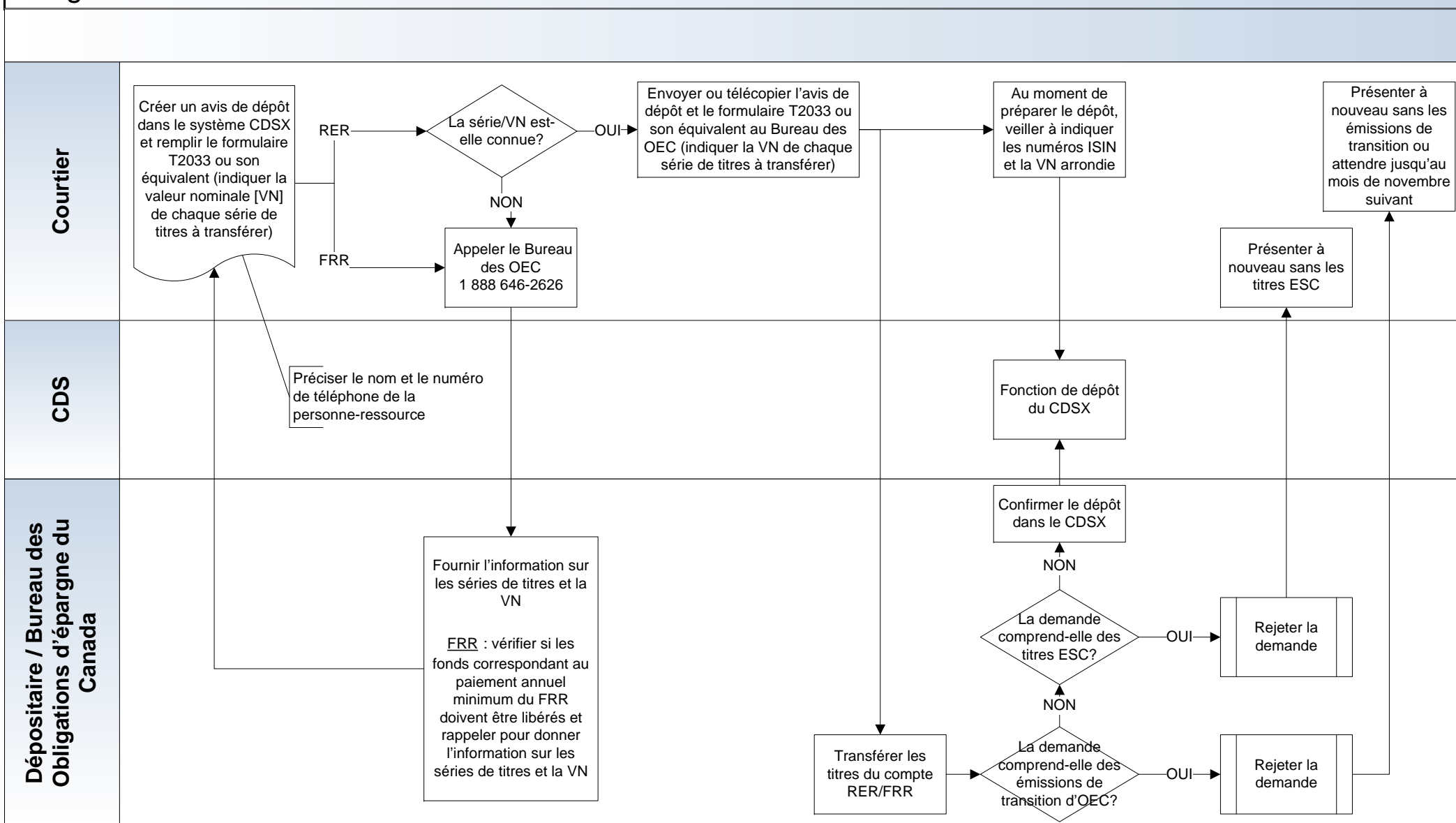


Dépôt dans le CDSX relativement à des transferts d'un compte RER ou FRR du Canada à un compte autogéré chez un courtier



Nota : Les émissions de transition (séries d'OEC ou d'OPC portant le numéro d'identification 900) et les émissions ESC (Épargne-salaire Canada) ne peuvent être transférées d'un RER ou FRR du Canada à la CDS.